

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA MARNE

Siège social : 17, RUE DE LA MAIRIE – 02850 – COURTEMONT-VARENNES

☎ : 03.23.71.36.02

☎ : 03.23.84.30.24

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE **Année Scolaire 2017/2018**

Le règlement de la cantine doit être effectué en début de mois

Afin de faciliter les échanges, merci de donner votre adresse mail

1°) – HORAIRES DES CLASSES

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Accueil des enfants à partir de 8 h 20 le matin et 13 h 20 l'après-midi.

Les parents doivent déposer les enfants devant la grille de l'école

1°) - GARDERIE PERISCOLAIRE

Le matin à partir de 7 h 15, à l'école, pour tous les élèves des classes primaires et maternelles.

Le soir dès la fin des classes jusqu'à 19 h 00

(Les parents devront fournir chaque jour le goûter de leurs enfants inscrits à la garderie du soir)

**TARIF GARDERIE : 1 € le matin + 1 € le soir de 16 h 30 à 17 h 30 + 1 € de 17 h 30 à 19 h
par jour et par élève -**

2°) CANTINE SCOLAIRE

Ils prendront leur repas du midi à l'école

**TARIF CANTINE : 4.90 € par repas pour les enfants en élémentaire
4.70 € pour les repas des enfants en maternelle
à régler lors de la communication de l'agenda**

Pour chaque enfant un dossier d'inscription dûment complété et signé doit être fourni, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile, et la fiche médicale.

Important : Merci de signaler les allergies sur la fiche médicale

En l'absence de ce dossier et du règlement l'enfant ne sera pas accepté à la cantine.

En cas de changement de numéro de téléphone, le nouveau numéro devra être communiqué au secrétariat


Jaulgonne le 2 août 2017
La Présidente,
Anne MARICOT

Département de l'Aisne
Arrondissement de Château-Thierry
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA MARNE
Siège social : 17, RUE DE LA MAIRIE – 02850 – COURTEMONT-VARENNES

☎ : 03.23.71.36.02

☎ : 03.23.84.30.24

REGLEMENT INTERIEUR POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Gestionnaire : Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de la Marne.

17, rue de la mairie 02850 Courtemont Varennes

Assurances : Responsabilité Civile du Syndicat (contrat M.M.A.)

- ☞ La cantine scolaire fonctionne les jours de classe soit :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 20

Tarif : 4.90 € par jour de classe pour les enfants en élémentaire

4.70 € par jour de classe pour les enfants en maternelle

Le calcul devra être fait par les parents et le règlement remis en début de mois lors de la remise de l'agenda de chaque enfant. En cas de modification, la régularisation aura lieu le mois suivant
Vous pouvez joindre le groupement scolaire en cas de problème au 03.23.71.36.02

- ☞ **Les élèves s'obligeront à respecter le personnel, le matériel et les installations de la Cantine. Toute incivilité sera sanctionnée et l'élève sera exclu de la cantine. Il appartiendra aux parents de mettre en garde leurs enfants à ce sujet en leur recommandant de maîtriser leur vocabulaire.**
- ☞ Le personnel du syndicat prendra en charge les élèves à partir de 11h30 à 13 h 20.
- ☞ **Inscription à la cantine : par mail : syndicatscolairedelavalleeelamarne@orange.fr**

- L'agenda devra être transmis au secrétariat pour le 25 du mois précédent avec le règlement
- **Pour les inscriptions automatiques**, merci de faire une lettre en indiquant le nom, prénom et les jours que l'enfant mangera tous les mois

Pour le règlement : X repas x 4.90 € ou X repas x 4.70 €

- **En cas d'absence pour maladie, le repas du premier jour d'absence sera facturé**, les repas des autres jours seront déduits sous réserve d'avoir averti la gestionnaire de la cantine le matin du premier jour d'absence avant **10 heures** ☎ 03.23.71.36.02. Il appartiendra aux parents de vérifier que leur enfant est bien inscrit pour le jour de son retour en classe en téléphonant, au plus tard la veille, à la gestionnaire de la cantine.
- **Si nécessaire, une régularisation de facture sera effectuée le mois suivant.**

Pour les enfants de moins de 6 ans, une attestation fiscale sera remise aux parents en début d'année

- ☞ Il est demandé aux parents de compléter, dater et signer, dès la rentrée scolaire de Septembre, le dossier sanitaire comprenant : **(sans ce dossier aucun élève ne pourra être inscrit à la cantine)**
- copies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations.
 - les coordonnées des parents ou du représentant légal où ceux-ci peuvent être joints pendant la période d'accueil de l'enfant.
 - les coordonnées des personnes susceptibles de reprendre l'enfant en cas d'indisponibilité des parents.
 - une autorisation de transport et de faire pratiquer les soins en cas d'urgence (bien préciser Centre Hospitalier ou clinique).
 - les coordonnées du médecin traitant, les frais engagés sont à la charge des parents.
 - les indications en cas d'allergie à certains aliments ou autres.
- ☞ **L'enfant ne doit pas apporter d'objet de valeur (port de bijoux) ou de jeux.** En cas de détérioration ou de perte la cantine n'est pas responsable. **Les téléphones portables et appareils photos sont interdits.**
- ☞ Les enfants malades ne sont pas admis.

La Présidente,

Anne MARICQ

Les parents ou le représentant légal

Date

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Toute demande d'inscription imprévue (non inscrite) sur l'agenda devra être faite la veille avant 10H ou le vendredi avant 10h pour inscription le lundi suivant. *Si le nombre d'enfants est insuffisant, ce service sera supprimé

☎ : 03.23.71.36.02

☎ : 03.23.84.30.24

REGLEMENT INTERIEUR POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Gestionnaire : Syndicat Intercommunal Scolaire

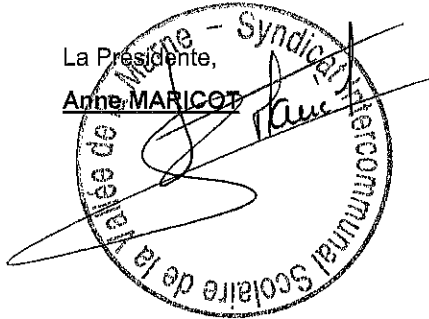
17, rue de la mairie 02850 Courtemont Varennes

Assurances : Responsabilité Civile du Syndicat (contrat M.M.A.)

- ☞ La garderie périscolaire fonctionne les jours de classe soit :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
le matin de **7 h 15** jusqu'à l'arrivée des enseignants
et le soir dès la fin de la classe jusqu'à **19 h 00**
- ☞ **En fonction de la demande des parents, ces horaires pourront être réaménagés**
- ☞ En cas de retard ou d'empêchement vous pouvez joindre la garderie au **03.23.71.36.02**
- ☞ Les enfants seront amenés directement à la garderie le matin par les parents.
- ☞ Les parents devront fournir chaque jour le goûter de leurs enfants inscrits à la garderie du soir.
- ☞ **TARIF GARDERIE : 1 € le matin**
 - **1 € de 16 h 30 à 17 h 30**
 - **2 € de 16 h 30 à 19 h - par jour et par élève.**
- ☞ **Les élèves s'obligeront à respecter le personnel, le matériel et les installations de la Garderie. Toute incivilité sera sanctionnée et l'élève sera exclu de la garderie. Il appartiendra aux parents de mettre en garde leurs enfants à ce sujet en leur recommandant de maîtriser leur vocabulaire**
- ☞ **Inscription à la garderie : par mail : syndicatscolairedelavalleedelamarne@orange.fr**
 - Une fiche mensuelle d'inscription cantine-garderie est adressée le 20 de chaque mois aux parents. Elle doit être impérativement retournée au secrétariat du regroupement pour la fin du mois.
Pour le règlement : X garderie x X €
 - **Si nécessaire, une régularisation de facture sera effectuée le mois suivant.**
 - **L'assurance responsabilité civile qui servira également au dossier de la cantine**
- ☞ Il est demandé aux parents de compléter, dater et signer, dès la rentrée scolaire de Septembre, le dossier sanitaire comprenant : **(sans ce dossier aucun élève ne pourra être inscrit à la garderie)**
 - copies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations.
 - les coordonnées des parents ou du représentant légal où ceux-ci peuvent être joints pendant la période d'accueil de l'enfant.
 - les coordonnées des personnes susceptibles de reprendre l'enfant en cas d'indisponibilité des parents.
- ☞ **L'enfant ne doit pas apporter d'objet de valeur (port de bijoux) ou de jeux.** En cas de détérioration ou de perte la garderie n'est pas responsable. **Les téléphones portables et appareils photos sont interdits.**
- ☞ Les enfants malades ne sont pas admis.

La Présidente,

Anne MARICOT



Les parents ou le représentant légal

Date

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

☎ :03.23.71.36.02

☎ :03.23.84.30.24

CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE PERISCOLAIRE

DECHARGE

Je soussigné(e) Mr ou Mmeagissant en tant que responsable légal de l'enfant.....certifie être informé(e) qu'en cas d'urgence (enfant accidenté ou malade) que les responsables de la garderie périscolaire et/ou de la cantine scolaire feront le nécessaire pour m'avertir le plus rapidement possible et pourront être amenés à faire appel à un service médical et/ou de secours (Pompiers éventuellement) qui pourra décider de la nécessité d'une hospitalisation.

J'autorise la Présidente du syndicat scolaire ou le personnel à faire intervenir les secours si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Fait à le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé »

☎ : 03.23.71.36.02

☎ : 03.23.84.30.24

CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE PERISCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année Scolaire 2017/2018

ENFANT :

NOM: Prénom: SEXE: Masculin Féminin

Date de naissance:/...../..... Etablissement scolaire :

Niveau scolaire:

Responsable Légal 1

Nom :

Prénom :

Adresse:.....

.....

Code Postal:.....

☎ domicile :

☎ Portable:

☎ Travail:

E-mail :

Profession :

Adresse de l'employeur :

.....

Responsable Légal 2

Nom :

Prénom :

Adresse:.....

.....

Code Postal:.....

☎ domicile :

☎ Portable:

☎ Travail:

E-mail :

Profession :

Adresse de l'employeur :

.....

Régime de couverture Sociale :

Régime général

MSA

Autre : Précisez

En cas d'urgence :

Noms-Prénoms

Numéros domicile/portable

Lien de parenté

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

☎ : 03.23.71.36.02

☎ : 03.23.84.30.24

CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE PERISCOLAIRE

FICHE SANITAIRE

ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ANNEE 2017-2018

Fournir une attestation

ETAT DES VACCINATIONS (se référer au carnet de santé) – Fournir les photocopies des pages correspondant au carnet de santé

<u>Vaccins obligatoires</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Dates des derniers rappels</u>	<u>Vaccins recommandés</u>	<u>Dates</u>
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autre (précisez)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi + Justificatif

.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes

RUBEOLE	oui - non	COQUELUCHE	oui - non
OTITES	oui - non	VARICELLE	oui - non
ANGINES	oui - non	ASTHME	oui - non
ROUGEOLE	oui - non	SCARLATINE	oui - non
OREILLONS	oui - non	RHUMATISMES	oui - non

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Maladie, allergie ou autre de l'enfant OUI NON

Précisez les allergies et problèmes de santé :

(Maladies, accidents, crises convulsives, allergies, (si allergies alimentaires le préciser), hospitalisations, opérations, rééducations, etc....)

.....
.....

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèse auditives ou dentaires ?

.....

Recommandations des parents :

.....
.....
.....
.....
.....

NOM ET COORDONNEES DU MEDECIN TRAITANT DE L'ENFANT

Docteur : **Téléphone :**

Adresse :

Fait à le
Signatures des parents précédées de la mention
« Lu et approuvé »